



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
BEUIL
Alpes-Maritimes

Le vendredi seize avril deux mille vingt et un, à 17 heures 45 à la Salle des Fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 12.04.2021

Étaient présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Noel MAGALON, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal.

Absents : M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale

Représentés : M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 16/04/2021, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 16/04/2021

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°03.2021

03/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET COMMUNAL :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire,
Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'Exercice 2020,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de **273 212.75 €** comme suit :

R 002 : 273 212.75 €

Fonctionnement dépenses (virement section d'investissement) : D 023 : 273 212.75 €

Investissement recettes (virement de la section de fonctionnement) R 021 : 273 212.75 €

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An que dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Le Maire

Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :



AR PREFECTURE

006-210600169-20210416-2021_03_03-DE
Regu le 22/04/2021